



N° 2023-22

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

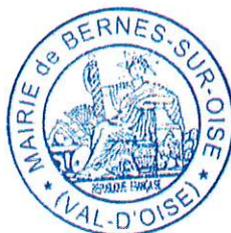
DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de maintenance de solutions éducatives et équipements d'écoles avec l'association ADICO-PAE du Thillois-5 rue Jean Monnet-BP 20683-60 006 BEAUVAIS Cedex, à compter du 9 octobre 2023, pour une durée de 4 ans, soit 270 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 24/10/2023

Le Maire,
Par empêchement
L'Adjoint au Maire



Stéphane LACOSTE

DATE DE PUBLICATION : 26 OCT. 2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr.*